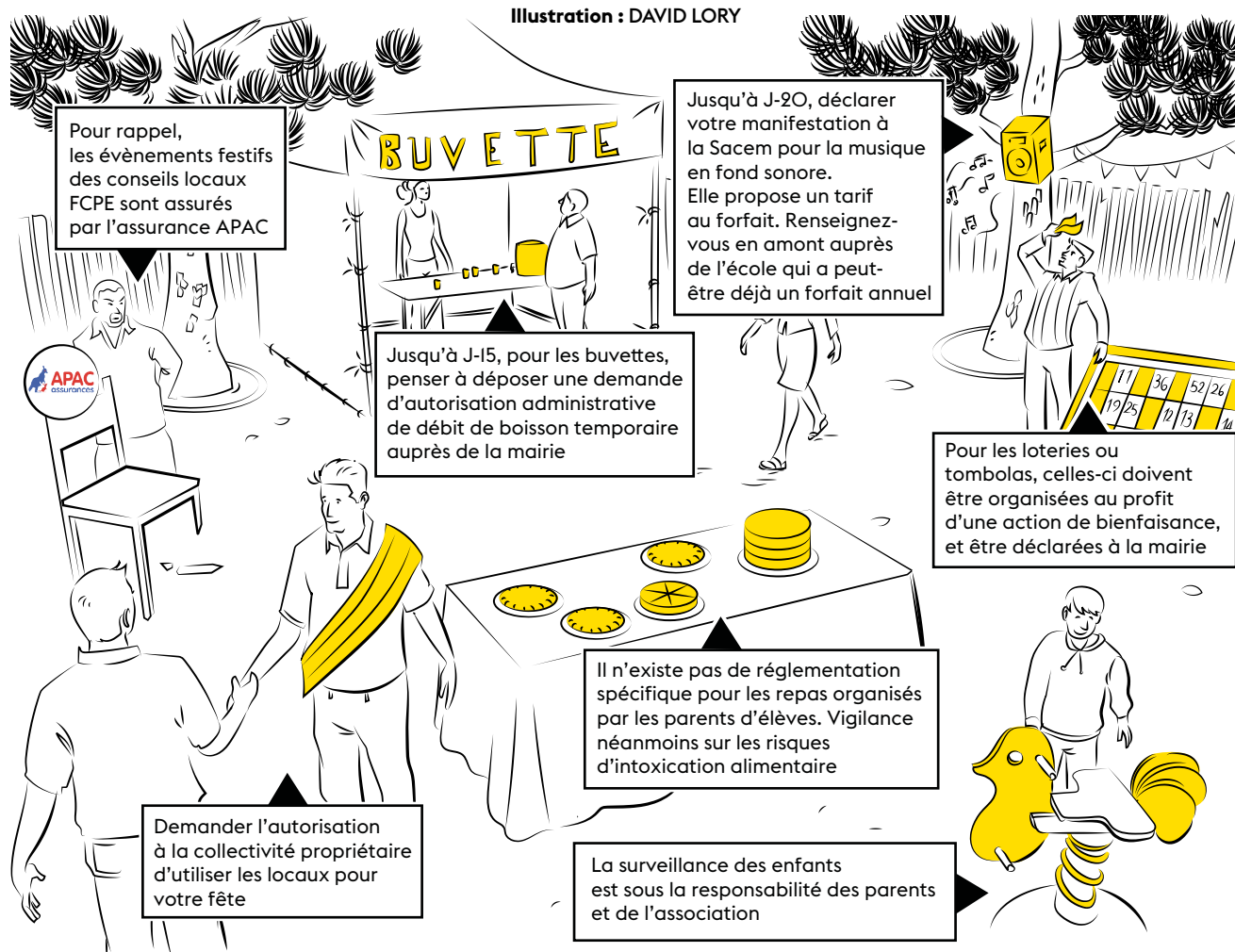


Décryptage

Organiser une fête à l'école

Annulées l'an dernier à cause du Covid, **les fêtes d'école font leur grand retour** cette année. Récapitulatif des formalités à respecter.

Illustration : DAVID LORY



L'AVIS DE LA FCPE

Si les fêtes organisées au sein des établissements scolaires ont évidemment vocation à réunir les élèves, les parents, les équipes pédagogiques **pour un moment de convivialité**, les formalités administratives et la logistique ne sont pas une mince affaire. Hors temps scolaire, il n'est pas rare que l'association de parents d'élèves détienne la responsabilité organisateur, après avoir signé une convention avec la commune ou la collectivité propriétaire des locaux. Dans ce cadre, plusieurs déclarations administratives doivent être

réalisées pour être dans les clous en termes de sécurité et de fiscalité. La FCPE est là pour vous accompagner. Autre point à souligner : beaucoup de conseils locaux, conscients des enjeux environnementaux, organisent **des événements éco-responsables**, et nous vous invitons à prendre modèle sur ces bonnes pratiques : fabriquer les stands et les décorations avec des objets recyclés, penser aux cadeaux zéro déchet (bons pour une sortie, un maquillage, des livres d'occasion), utiliser des gobelets réutilisables, privilégier les plats maison...